



Demande de renseignement pour ma mere malade

Par **JOUMANA65**, le **18/02/2017** à **12:25**

bonjour rn je suis marocaine residente ne france depuis 2012 ,suite a mon mariage avec un francais de souche,ma mère 77ans,vit au maroc,veuve,malade elle fait la dialyse trois fois par semaine avec une prise en charge par sa mutuelle des FAR,moi je m occupe de mon mari handicapé et agé de 77 ans,dificille de le laisser seul car il marche avec deux cannes et a une prothese a la hanche droite et une a l epaule droit et ne peut ni s habiller tout seul ni se laver ni faire se faire a manger,pour cela je veux faire venir ma mere ici en france juste pour une periode d un moi ou deux le temps de la voir elleme manque et m occuper des deux au meme temps, ma question, comment faire pour faire venir ma mere et comment faire pour sa dialyse a savoir elle peut faire que deux seances par semaine vu qu elle fait un regime et ne fait pas trop de kilos ,?rnest ce qu avec sa mutuelle des FAR elle peut se soigner en france ,y a t il une convention entre les FAR et l la secu ?rnDOIT JE PAYER POUR SES SEANCES rn merci de me repondre dans les plus brefs delais car ma manque vit toute seule et a besoin de moi aussi rncordialement joumana

Par **amajuris**, le **18/02/2017** à **13:10**

bonjour, rn il faut que votre mère se renseigne si sa couverture maladie prendrait en charge des soins prodigués en france pendant un court séjour.rnd'ailleurs, il n'est pas certain que votre mère obtienne un visa court séjour car le consulat peut craindre qu'elle n'ait pas l'intention de rentrer au maroc à l'issue de son visa.rnsi les soins de votre mère ne sont pas pris en charge par sa couverture maladie, vous devrez les payer.rnil n'y a pas de raison que le traitement médical de votre mère marocaine, lors d'un séjour en france, reste à la charge de la

sécurité sociale française.rnil en serait de même pour un français qui se fait soigner au
maroc.rnsalutations